DL 2026-103
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026103-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Travaux de réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Châteaubriand – Avenant n°1

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Chateaubriand, il apparaît qu'une quinzaine de branchements sont situés à une profondeur inhabituelle. La réhabilitation de ceux-ci nécessite une technique particulière par projection de résine.

Le montant de ces travaux supplémentaires non prévisibles s'élève à hauteur de 22 491,84 € HT. Ceci représente une augmentation de 33,02 % du montant du marché initial. La délibération de délégations du Conseil Municipal au Maire n°DL-2026-024, en date du 31 mars 2026 autorise Monsieur le Maire à signer les avenants dans la limite de 15% du montant du contrat initial. Il convient ainsi de prendre une nouvelle délibération autorisant le Maire à signer tout avenant relatif à ce dossier.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires spécifiques,
VU la délibération n° DL2026-024 du 31 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les avenants relatifs à l'opération de réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Châteaubriand.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZE

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

Le Maire
Jonathan HOUILLOT